

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009 à 18 H 00

LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

- 1 - Election d'Adjoints
- 2 - Représentation de la Ville dans les Commissions et organismes divers

INTERCOMMUNALITE

- 3 - Riom Communauté : compte-rendu d'activités (21)

FINANCES

- 4 - Chambre Régionale des Comptes : examen du rapport d'observations définitives (report du Conseil Municipal du 26 juin 2009)
- 5 - Décision modificative n° 3
- 6 - Legs Morel : ouverture d'un compte à terme
- 7 - Partenariat avec le Trésor Public : convention pour l'amélioration du recouvrement des produits locaux
- 8 - Fiscalité locale : modification du régime des abattements en matière de taxe d'habitation

RESSOURCES HUMAINES

- 9 - Mutualisation des personnels et moyens matériels : avenant n°6 à la convention de mise à disposition de certains services municipaux auprès de Riom Communauté
- 10 - Tableau des effectifs 2009 : créations et suppressions de postes
- 11 - Tableau des effectifs 2009 : créations de postes de non titulaires
- 12 - Partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale : convention de remboursement des prestations de maintien de salaires indues

AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES

- 13 - Z.A.C. de la Varenne : cession de terrains
- 14 -8 rue Grégoire de Tours : rétrocession d'immeuble par l'EPF-SMAF à la Ville
- 15 - La Gravière : cession de terrain au Conseil Général
- 16 - Avenue de Châtel-Guyon : rétrocession du Conseil Général à la commune
- 17 - Chemin des Grosbots : cession de terrain à la Commune
- 18 - Rue des Vignes Froides : vente à l'AFU des Tonnelles
- 19 - 2 rue Antoine Caux : règlement de copropriété
- 20 - Pavillons de la gendarmerie de l'autoroute : loyer des logements
- 21 - Logement 6, rue Antoine Caux : location à un professeur des écoles

.../...

MARCHES – TRAVAUX

- 22 – Salle Dumoulin : validation de l'avant projet définitif (APD) et de la rémunération définitive du maître d'œuvre
- 23 – Salle Dumoulin : avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 24 – Voirie et réseaux divers : marché à bons de commande d'entretien et grosses réparations : avenant n° 1
- 25 – Forum Rexy : avenants aux marchés de travaux
- 26 – Crèche collective : travaux de réfection intérieure de la zone centrale et de l'îlot câlin : avenants aux marchés de travaux
- 27 – Groupes scolaires : avenants aux marchés de travaux
- 28 – Ecole Maurice Genest élémentaire : dépôt d'une déclaration préalable pour le changement de fenêtres
- 29 – Cession d'anciens véhicules de pompiers à l'association Les Gardes Pompes

SOCIAL

- 30 – Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) – Association « Réseau Séniors Riom-Limagne-Combrailles » : adhésion de la Commune
- 31 – Fonds d'Initiatives Prévention Insertion : « Un été au Cerey »

CULTURE

- 32 – Schéma départemental de l'enseignement musical : convention 2008/2009
- 33 – Ecole de musique : modification du projet d'établissement 2007-2010
- 34 – Ecole de musique : convention de partenariat avec le centre social Espace Couriat
- 35 – Partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom : convention
- 36 – Partenariat avec la Comédie de Clermont-Ferrand : convention
- 37 – Tarifs de reproduction et de diffusion des documents conservés aux Archives
- 38 – Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque
- 39 – Fonds d'Initiatives Jumelage
 - Bilan « Fête de la Ville » - 31 mai 2009 (*sur table*)

SPORTS

- 40 – Partenariat avec les associations sportives rimoises pour la saison 2009/2010 : conventions de mise à disposition de personnels municipaux
- 41 – Convention de mise à disposition d'installations sportives auprès de « Riom Badminton Club »

ENFANCE - JEUNESSE

- 42 – Contrat Educatif Local 2009 : reversement aux associations
- 43 – Indemnisation suite à l'incendie de la Crèche Collective
 - Bilan de la rentrée scolaire (*sur table*)

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

IL EST RAPPELE AU PUBLIC QUE LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL